



Cowansville
GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 15 février 2021 à 19 h 30, qui se tiendra à huis clos, par vidéoconférence, suivant les décrets et arrêtés ministériels en vigueur en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant les numéros de lots 6 292 458 et 6 292 459 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur la rue Léopold, que :
 - la hauteur du bâtiment principal soit de 1 étage alors que le règlement prévoit 2 étages minimum;
 - l'usage résidentiel puisse être localisé au niveau du rez-de-chaussée alors que le règlement prévoit qu'il est permis aux étages supérieurs et inférieurs au rez-de-chaussée uniquement.

Conformément aux décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal impliquant le rassemblement ou le déplacement de citoyens est suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, auquel cas la procédure doit être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur les présentes demandes de dérogations mineures doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 15 février 2021 avant 16 h 30, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Demande de dérogation mineure – Consultation écrite

Hôtel de Ville

a/s du service de l'Aménagement urbain et de l'Environnement

220, place Municipale

Cowansville (Québec) J2K 1T4

Ou par courriel

urbanismecowansville@ville.cowansville.qc.ca

Donné à Cowansville, ce 29 janvier 2021.

(S) *Julie Lamarche*

La greffière,
Julie Lamarche, OMA